



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-34911>

Département(s) de publication : **75, 93**

Annonce n° **26-34911**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Grand Paris Aménagement

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 64203694100036

**Ville** : Paris

**Code postal** : 75019

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 75, 93

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2974863&orgAcronyme=d4t>

**Identifiant interne de la consultation** : 202600053

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Département Achats et Marchés

**Adresse mail du contact** : serviceachats@grandparisamenagement.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances et joint au DCE). - Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances et joint au DCE). - Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (via le DC1 fourni dans le DCE). - Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise)

ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants). En cas de groupement, les cotraitants devront également fournir une délégation de pouvoir attestant la capacité du mandataire à les représenter.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles). Dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent et notamment par la production d'une déclaration appropriée de banques ou d'une preuve d'une assurance pour les risques professionnels (via le DC2 joint au DCE). - Une attestation d'assurance responsabilité civile et décennale
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. - Une liste de références réalisées au cours des cinq dernières années portant sur des travaux similaires indiquant le montant de la prestation, la date et le destinataire public ou privé. Ces prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Le candidat devra impérativement disposer des qualifications professionnelles suivantes ou équivalent : Qualibat 1552 – Travaux de désamiantage et Qualibat 1112 – Démolition – Déconstruction (technicité confirmée). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 06/05/2026 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Exigée

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** Cf. Règlement de la consultation

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux de désamiantage, de curage et de déconstruction du parking d'intérêt régional Est et du cinéma – ZAC Mandela Gare à Sevrans (93)

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45111100

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Travaux de désamiantage, de curage et de déconstruction du parking d'intérêt régional Est et du cinéma – ZAC Mandela Gare à Sevrans (93)

**Lieu principal d'exécution du marché :** Sevrans 93

**La consultation comporte des tranches :** Oui

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Oui

**Détail sur la visite (si oui) :** La visite de site est facultative mais fortement recommandée. Les modalités d'inscription sont détaillées dans le RC.

**Autres informations complémentaires :** Il s'agit d'un marché composé d'une tranche ferme (Travaux de désamiantage, de curage et de déconstruction du PIR Est) et d'une tranche optionnelle (Travaux de désamiantage, de curage et de déconstruction du cinéma) Les prix du contrat sont définitifs, mixtes et

révisable. Le contrat comprend : - Une partie qui relève des marchés publics à prix global et forfaitaire tel qu'indiqué dans la DPGF ; - Une partie qui relève des marchés à prix unitaires, rémunérée aux quantités réellement exécutées. Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées et aucune variante obligatoire n'est imposée par l'acheteur. L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date. Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. Conformément à l'article L.2193-3 al.2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur exige que les travaux de désamiantage soient effectués par le titulaire (mandataire ou cotraitant). Ainsi, pour cette partie des travaux, la sous-traitance est interdite. Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Au terme de l'analyse, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations. Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants : - Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ; - Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ; - Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat. Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à au Greffe du Tribunal administratif de Montreuil.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/04/2026**